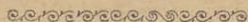


SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANCOIS

Au Capital de 11.190.000 francs

R. C. Fort-de-France N° 101



RAPPORT

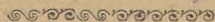
PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

DU LUNDI 20 JUILLET 1953

Sur les Comptes de l'Exercice 1951-1952

par l'Administrateur et les Commissaires aux comptes



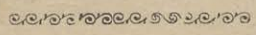
FORT-DE-FRANCE
Imp. du Courrier
1953

C039/037

**SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANCOIS**

Au Capital de 11.190.000 francs

R. C. Fort-de-France N° 101



S. A.

USINE DU FRANCOIS

Messieurs,

J'ai a vous présenter les comptes de l'Exercice 1951/1952.

Les résultats marquent les conséquences du cyclone du 2 Septembre 1951

Alors qu'en 1951 nous avons manipulé 55.132.110 Kilos de cannes et qu'en 1952 nous devons en manipuler environ 45.000 Tonnes, les livraisons de nos Fournisseurs ont atteint 37.258.180 Kilos de cannes.

De plus, les cannes brisées par le cyclone ont été envahies par des parasites et ont subi une attaque anormale des rongeurs qui ne trouvant plus leur nourriture habituelle se sont dirigés vers les champs de cannes.

La plupart des cannes étaient abimées et étaient de mauvaise qualité.

Notre rendement en sucre s'en est ressenti et nous n'avons produit que 26.771 Sacs de sucre.

Les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de frs 11.346.494.

Cette situation s'est heureusement améliorée en 1953. Nous avons manipulé cette année 44.563.950 Kilos de cannes pour une production de sucre de 36.450 Sacs, soit une augmentation de près de 60 % sur la Récolte précédente.

L'Exercice 1952/1953 nous permettra de commencer à amortir nos pertes.

Nous pouvons espérer pour 1954 une récolte de plus de 50.000 Tonnes de cannes.

Le programme de culture de nos planteurs doit nous permettre d'envisager à partir de 1955, si les conditions économiques n'empirent pas, la manipulation d'environ 60.000 Tonnes de cannes, ce qui permettra à notre Exploitation de fonctionner dans des conditions normales.

François le 1^{er} Juillet 1953

L'Administrateur,

LÉON HAYOT

COMPTES DE FABRICATION DE L'EXERCICE

DEPENSES

Salaires & Appointements	42.785.767
Charges Sociales & assurance personnel . . .	10.162.064
Réparation & entretien Usine	10.333.649
— — Voies Ferrées	2.036.183
Assurance C/ Incendie & Cyclone :	910.589
Frais Généraux	4.982.323
Frais divers de sucrerie	526.496
Transport de cannes	2.612.367
Electricité	1.995.461
Chargement & transp. Sucres & Rhums . . .	6.441.403
Approvisionnements divers & logement des sucres	9.931.593
Approvisionnements & combustibles pour la rhumerie	3.757.327
Frais aux approvisionnements reçus	2.864.420
Matériel roulant compte exploitation	960.047
Impositions & taxes s/ achats cannes.	3.481.410
	<hr/>
	103.781.099

CE ARRETE AU 31 OCTOBRE 1952

RECETTES

Part revenant à l'Usine

Dans les recettes 86.625.724

Opérations cannes 13.717.941

Balance. 3.437.434

103.781.099

BILAN DE LA SOCIETE ANONYME DE L'USINE

Immobilisations	48.614.563
Disponibilités	1.970.336
Stocks	50.889.172
Approvisionnements	25.685.363
Débiteurs divers	33.127.033
Comptes d'ordre	2.284.161
Pertes & Profits	19.300.284
	<hr/>
	<u>181.870.912</u>

PERTES &

A nouveau :	6.972.022.36
Intérêts	8.020.319
Fabrication	3.437.434
Taxe s/ achat cannes	981.768
	<hr/>
	<u>19.411.543.36</u>

DU FRANCOIS AU 31 OCTOBRE 1952

Capital	11.190.000
Réserves	482.760
Amortissements	10.203.248
Créanciers divers	159.994.904
	<hr/>
	<u>181.870.912</u>

PROFITS

Balance centimes	0.36
Profits divers	111.259.—
Balance	19.300.284 ✓
	<hr/>
	<u>19.411.543.36</u>

Rapport du Comité de Surveillance

Messieurs

Nous avons l'honneur, en accomplissement de notre mission de vous présenter notre rapport sur l'exercice prenant fin le 31 Octobre 1952.

Dans les délais légaux, nous avons eu communication des livres et pièces comptables et nous avons pu en constater la parfaite concordance. Le bilan qui vous est présenté résume bien les opérations de l'exercice.

En conséquence, vous pouvez donner à votre Administrateur le quitus qu'il vous réclame.

Fort-de-France, le 1^{er} Juin 1953.

TH. DE REYNAL

Agréé par la Cour d'Appel de la Martinique
et GEORGES RIMBAUD

RAPPORT

prévu par la Loi du 18 Août 1935

Messieurs,

Conformément à la loi, nous avons l'honneur de vous informer que les opérations effectuées par votre Société avec les fournisseurs avec lesquels votre Administrateur a des intérêts communs ont été traités aux conditions normales du marché au moment de leur conclusion. Ces opérations n'entraînent aucune observation de notre part.

Pour permettre de nouvelles opérations nous vous demandons à toutes fins utiles, d'autoriser votre Administrateur de traiter éventuellement avec votre Société au cours de l'exercice qui suit, des affaires dans le cadre de l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867

Fort-de-France, le 1^{er} Juin 1953.

TH. DE REYNAL

GEORGES RIMBAUD.

